

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET
DES ASSOCIATIONS – SOCIÉTÉS D'ASSURANCE**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION : P&V Assurances

Forme juridique¹: SC

Adresse : Rue Royale

N° : 151 Boîte :

Code postal : 1210

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles

Adresse Internet²: <http://www.pvgroup.coop>Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise

402236531

DATE de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en approuvés par l'assemblée générale du
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du au
 Exercice précédent du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont/ ne sont pas~~⁴ identiques à ceux publiés antérieurement.

Modèle de compte annuel qui déroge à celui prévu dans l'A.R. du 29 avril 2019 en vertu de ⁵:

Article 3:92 - les entreprises d'assurances, autres que celles visées à l'article III.95, §2, alinéa 2, du code de droit économique, ainsi que les entreprises de réassurances, établissent leurs comptes annuels conformément à l'arrêté royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et de réassurance.

Sont joints aux présents comptes annuels²:

Nombre total de pages déposées :

Jeroen Spinoy
Président du Comité de direction

Hilde Vernailen
Président du Conseil d'administration

- 1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.
- 2 Mention facultative.
- 3 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
- 4 Biffer la mention inutile.
- 5 Mention de la base légale ou réglementaire qui justifie l'usage d'un modèle dérogatoire.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune)

et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES

ABRAHAM Filip - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (DEBUT 01/12/2019 - FIN 17/06/2027)
ANDRE AUREORE - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 15/06/2023 - FIN 17/06/2027)
CALLEWAERT Paul - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 21/06/2012 - FIN 21/06/2029)
DEBACKER Kristel - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 16/06/2022 - FIN 18/06/2026)
DEKENS Johan - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 20/06/2019 - FIN 17/06/2027)
FABRY Victor - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 19/06/2014 - FIN 19/06/2025)
FAURE David - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 20/03/2025 - FIN 18/06/2026)
FLOHIMONT Olivier - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - Belgique - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 20/06/2024 - FIN 15/06/2028)
FRAYSSE Hervé - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 10/12/2025 - FIN 17/06/2027)
HAIDARI Luca - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 28/09/2023 - FIN 20/03/2025)
LORAND Renaud - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (DEBUT 20/06/2024 - FIN 15/06/2028)
LUTTGENS Michel - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 01/12/2019 - FIN 17/06/2027)
MISSELYN Sophie - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 20/06/2019 - FIN 17/06/2027)
MAGNO Marialise - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - Belgique - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 19/06/2025 - FIN 21/06/2029)
NEVEN Inge - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (DEBUT 18/06/2020 - FIN 15/06/2028)
PERONNET Françoise - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 01/10/2020 - FIN 10/12/2025)
ROUMIEUX Anne-Marie - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (DEBUT 18/06/2015 - FIN 17/06/2027)
SEREZ Laurent - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 01/11/2024 - FIN 21/06/2029)
SPINOY Jeroen - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 01/09/2023 - FIN 17/06/2027)
THIRION Alain - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 19/12/2013 - FIN 17/06/2027)
VANMARCKE Mieke - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 16/06/2022 - FIN 18/06/2026)
VERNAILLEN Hilde - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - PRESIDENTE (DEBUT 22/12/2005 - FIN 21/06/2029)
WYCKAERT Nico - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 15/06/2017 - FIN 21/06/2029)

Commissaire : KPMG Bedrijfsrevisoren BV (IBR NR B 00001) BE 0419122548
Luchthaven Brussel Nationaal 1K - 1930 Zaventem
Représenté par Arnaud Dellicour (A 02624) et Tanguy Legein (A 02651)
Mandat du 19/06/2025 au 15/06/2028

TVA			C-ass 2.2
-----	--	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~/ n'ont pas* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. A. La tenue des comptes de la société ** ,
- B. L'établissement des comptes annuels ** ,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(*) Biffer ce qui ne convient pas.

(**) Mention facultative.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
------------------------------------	------------------	--

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/... (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
A. -	-			A. Capitaux propres (état n°5)	11	1.233.800.857	1.157.201.430
B. Actifs incorporels (état n°1)	21	14.215.393	19.175.955	I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé	111	60.927.980	59.701.983
I. Frais d'établissement	211	0	0	1. Capital souscrit	111.1	60.927.980	59.701.983
II. Immobilisations incorporelles	212	14.215.393	19.175.955	2. Capital non appelé (-)	111.2	(0)	(0)
1. Goodwill	212.1	0	0	II. Primes d'émission	112	0	0
2. Autres immobilisations incorporelles	212.2	14.215.393	19.175.955	III. Plus-value de réévaluation	113	0	0
3. Acomptes versés	212.3	0	0	IV. Réserves	114	852.406.882	855.280.217
C. Placements (états n°1, 2 et 3)	22	20.050.594.159	19.314.010.653	1. Réserve légale	114.1	4.014.721	4.014.721
I. Terrains et constructions (état n°1)	221	138.248.639	141.667.665	2. Réserves indisponibles	114.2	825.000.548	825.000.548
1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre	221.1	34.539.444	38.286.801	a) pour actions propres	114.21	0	0
2. Autres	221.2	103.709.195	103.380.864	b) autres	114.22	825.000.548	825.000.548
II. Placements dans des entreprises liées et participations (états n°1, 2 et 18)	222	183.532.661	139.544.406	3. Réserves immunisées	114.3	23.391.613	26.264.948
Entreprises liées	222.1	80.225.875	69.682.039	4. Réserves disponibles	114.4	0	0
1. Participations	222.11	80.225.875	69.294.252	V. Résultat reporté	115	320.465.995	242.219.230
2. Bons, obligations et créances	222.12	0	387.787	1. Bénéfice reporté	115.1	320.465.995	242.219.230
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	222.2	103.306.786	69.862.367	2. Perte reportée (-)	115.2	(0)	(0)
3. Participations	222.21	71.394.786	66.700.367	VI. -	-		
4. Bons, obligations et créances	222.22	31.912.000	3.162.000	B. Passifs subordonnés (états n°7 et 18)	12	390.000.000	390.000.000
III. Autres placements financiers	223	19.719.113.988	19.024.040.952	Bbis. Fonds pour dotations futures	13	156.360.000	143.860.000

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/... (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Actions, parts et autres titres à à revenu variable (état n°1)	223.1	1.985.040.040	1.818.031.719				
2. Obligations et autres titres à revenu fixe (état n°1)	223.2	15.131.507.577	14.797.961.950	C. Provisions techniques (état n°7)	14	17.620.695.763	16.984.453.917
3. Parts dans des pools d'investissement	223.3	59.747.008	61.890.144	I. Provisions pour primes non acquises et risques en cours	141	187.754.384	182.771.034
4. Prêts et crédits hypothécaires	223.4	1.726.783.141	1.674.001.312	II. Provision d'assurance 'vie'	142	14.768.682.508	14.211.730.386
5. Autres prêts	223.5	633.996.220	582.883.203	III. Provision pour sinistres	143	2.248.468.671	2.193.635.828
6. Dépôts auprès des établis- sements de crédit	223.6	115.690.000	50.480.000	IV. Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	144	57.415.392	47.826.917
7. Autres	223.7	66.350.002	38.792.624	V. Provision pour égalisation et catastrophes	145	170.040.395	158.679.630
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	224	9.698.871	8.757.630	VI. Autres provisions techniques	146	188.334.413	189.810.122
D. Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	23	818.718.266	567.912.754	D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (état n°7)	15	818.718.266	567.912.754
Dbis. Parts des réassureurs dans les provisions techniques	24	254.023.691	261.091.270	E. Provisions pour autres risques et charges	16	26.445.420	25.017.706
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	241	3.807.214	3.493.349	I. Provisions pour pensions et obligations similaires	161	1.414.700	1.314.647
II. Provision d'assurance 'vie'	242	0	0	II. Provisions pour impôts	162	6.299.421	6.473.187
III. Provision pour sinistres	243	244.345.772	251.153.841	III. Autres provisions (état n°6)	163	18.731.299	17.229.872
IV. Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	244	0	0	F. Dépôts reçus des réassureurs	17	159.348.389	154.980.090
V. Autres provisions techniques	245	5.870.705	6.444.080				
VI. Provisions relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	246	0	0				

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/... (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
E. Créances (états n°18 et 19)	41	261.840.517	266.096.247	G. Dettes (états n°7 et 18)	42	1.130.405.647	1.157.927.320
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe	411	201.311.074	201.738.853	I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	421	224.924.149	226.502.326
1. Preneurs d'assurance	411.1	68.498.174	66.371.345	II. Dettes nées d'opérations de réassurance	422	8.920.045	19.487.735
2. Intermédiaires d'assurance	411.2	46.765.869	42.610.198	III. Emprunts obligataires non subordonnés	423	0	0
3. Autres	411.3	86.047.031	92.757.310	1. Emprunts convertibles	423.1	0	0
II. Créances nées d'opérations de réassurance	412	6.112.152	5.118.246	2. Emprunts non convertibles	423.2	0	0
III. Autres créances	413	54.417.291	59.239.148	IV. Dettes envers des établissements de crédit	424	732.015.980	756.015.295
IV. Capital souscrit, appelé mais non versé	414	0	0	V. Autres dettes	425	164.545.473	155.921.964
				1. Dettes fiscales, salariales et sociales	425.1	66.668.087	74.949.977
F. Autres éléments d'actif	25	96.441.986	119.100.756	a) impôts	425.11	14.396.258	20.961.666
I. Actifs corporels	251	5.871.585	6.112.434	b) rémunérations et charges sociales	425.12	52.271.829	53.988.311
II. Valeurs disponibles	252	90.570.401	112.988.322	2. Autres	425.2	97.877.386	80.971.987
III. Actions propres	253	0	0				
IV. Autres	254	0	0				
				H. Comptes de régularisation (état n°8)	434/436	230.555.963	215.985.883
G. Comptes de régularisation (état n°4)	431/433	270.496.293	249.951.465				
I. Intérêts et loyers acquis non échus	431	252.770.357	229.144.823				
II. Frais d'acquisition reportés	432	0	0				
1. Opérations d'assurance non-vie	432.1	0	0				
2. Opérations d'assurance vie	432.2	0	0				
III. Autres comptes de régularisation	433	17.725.936	20.806.642				
TOTAL	21/43	21.766.330.305	20.797.339.100	TOTAL	11/43	21.766.330.305	20.797.339.100

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Primes acquises nettes de réassurance	710	1.027.692.575	977.316.850
a) Primes brutes (état n°10)	710.1	1.096.595.534	1.048.833.851
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	710.2	(64.233.474)	(67.965.151)
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation - , réduction +)	710.3	-4.983.350	-3.918.376
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs (augmentation + , réduction -)	710.4	313.865	366.526
2. Produits des placements alloués, transférés du compte non technique (poste 6)	711	0	0
2bis. Produits des placements	712	116.647.528	109.368.416
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	712.1	9.227.718	1.991.258
aa) entreprises liées	712.11	7.572.483	438.198
1° participations	712.111	7.572.483	438.198
2° bons, obligations et créances	712.112	0	0
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	712.12	1.655.235	1.553.060
1° participations	712.121	1.655.235	1.553.060
2° bons, obligations et créances	712.122	0	0

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
b) Produits des autres placements	712.2	73.888.937	70.399.498
aa) produits provenant des terrains et constructions	712.21	0	0
bb) produits provenant d'autres placements	712.22	73.888.937	70.399.498
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	712.3	18.432.570	13.547.830
d) Plus-values sur réalisations	712.4	15.098.303	23.429.830
3. Autres produits techniques nets de réassurance	714	2.544.481	2.965.458
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	610	(674.325.226)	(652.382.210)
a) Montants payés nets	610.1	615.272.799	613.166.950
aa) montants bruts (état n°10)	610.11	633.985.655	633.620.342
bb) part des réassureurs (-)	610.12	(18.712.856)	(20.453.392)
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	610.2	59.052.427	39.215.260
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (état n°10) (augmentation +, réduction -)	610.21	52.244.356	43.454.760
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	610.22	6.808.071	-4.239.500
5. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	611	902.334	1.252.968

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	612	(0)	(0)
7. Frais d'exploitation nets (-)	613	(367.099.148)	(343.727.379)
a) Frais d'acquisition	613.1	269.744.100	253.039.718
b) Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation - , réduction +)	613.2	0	0
c) Frais d'administration	613.3	110.401.554	101.987.553
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)	613.4	(13.046.506)	(11.299.892)
7bis. Charges des placements (-)	614	(30.878.312)	(24.440.269)
a) Charges de gestion des placements	614.1	9.522.817	9.947.280
b) Corrections de valeurs sur placements	614.2	21.256.221	12.688.971
c) Moins-values sur réalisations	614.3	99.274	1.804.018
8. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	616	(32.392.295)	(36.725.781)
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	619	-11.360.765	-7.047.210

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
10. Résultat du compte technique non vie			
Bénéfice (+)	710 / 619	31.731.172	26.580.843
Perte (-)	619 / 710	(0)	(0)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Primes nettes de réassurance	720	1.168.444.996	1.088.342.071
a) Primes brutes (état n°10)	720.1	1.171.064.101	1.090.989.076
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	720.2	(2.619.105)	(2.647.005)
2. Produits des placements	722	576.337.505	564.149.604
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	722.1	7.059.398	5.422.126
aa) entreprises liées	722.11	2.188.688	725.370
1° participations	722.111	2.188.688	725.370
2° bons, obligations et créances	722.112	0	0
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	722.12	4.870.710	4.696.756
1° participations	722.121	4.870.710	4.696.756
2° bons, obligations et créances	722.122	0	0
b) Produits des autres placements	722.2	501.770.689	480.738.518
aa) produits provenant des terrains et constructions	722.21	10.899.673	8.875.305
bb) produits provenant d'autres placements	722.22	490.871.016	471.863.213
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	722.3	25.671.373	18.456.810
d) Plus-values sur réalisations	722.4	41.836.045	59.532.150
3. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (produits)	723	46.775.433	48.000.534

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
4.	Autres produits techniques nets de réassurance	724	520.456	413.986
5.	Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	620	(562.711.941)	(831.849.076)
a)	Montants payés nets	620.1	556.619.022	835.817.984
aa)	montants bruts	620.11	557.271.525	837.361.384
bb)	part des réassureurs (-)	620.12	(652.503)	(1.543.400)
b)	Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation + , réduction -)	620.2	6.092.919	-3.968.908
aa)	variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation + , réduction -)	620.21	6.092.919	-3.968.908
bb)	variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation - , réduction +)	620.22	0	0
6.	Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	621	-866.812.137	-534.832.241
a)	Variation de la provision d' assurance 'vie', nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.1	-626.041.040	-349.791.630
aa)	variation de la provision d'assurance 'vie', brute de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.11	-626.041.040	-349.791.630
bb)	variation de la provision d' assurance 'vie', part des réassureurs (augmentation + , réduction -)	621.12	0	0

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
b) Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.2	-240.771.097	-185.040.611
7. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	622	(9.588.475)	(6.076.882)
8. Frais d'exploitation nets (-)	623	(126.402.914)	(117.062.847)
a) Frais d'acquisition	623.1	66.188.182	60.531.984
b) Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation - , réduction +)	623.2	0	0
c) Frais d'administration	623.3	60.598.076	56.919.358
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices(-)	623.4	(383.344)	(388.495)
9. Charges des placements (-)	624	(94.483.569)	(122.447.762)
a) Charges de gestion des placements	624.1	35.006.224	35.338.412
b) Corrections de valeurs sur placements	624.2	46.421.320	53.099.292
c) Moins-values sur réalisations	624.3	13.056.025	34.010.058
10. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (charges) (-)	625	(25.293.409)	(1.472.104)

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
11. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	626	(11.133.750)	(10.552.410)
12. Produits des placements alloués, transférés au compte non technique (poste 4.) (-)	627	(0)	(0)
12bis. Variation du fonds pour dotations futures (augmentation -, réduction +)	628	-12.500.000	0
13. Résultat du compte technique vie			
Bénéfice (+)	720 / 628	83.152.195	76.612.873
Perte (-)	628 / 720	(0)	(0)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Résultat du compte technique non-vie (poste 10)			
Bénéfice (+)	(710 / 619)	31.731.172	26.580.843
Perte (-)	(619 / 710)	(0)	(0)
2. Résultat du compte technique vie (poste 13)			
Bénéfice (+)	(720 / 628)	83.152.195	76.612.873
Perte (-)	(628 / 720)	(0)	(0)
3. Produits des placements	730	14.502.962	7.306.083
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	730.1	455.468	24.095
b) Produits des autres placements	730.2	7.899.038	6.748.997
aa) produits provenant des terrains et constructions	730.21	0	181.500
bb) produits provenant d'autres placements	730.22	7.899.038	6.567.497
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	730.3	6.108.761	424.647
d) Plus-values sur réalisations	730.4	39.695	108.344
4. Produits des placements alloués, transférés du compte technique vie (poste 12)	731	0	0

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
5. Charges des placements (-)	630	(3.034.281)	(9.208.791)
a) Charges de gestion des placements	630.1	1.984.344	3.029.055
b) Corrections de valeurs sur placements	630.2	918.717	6.073.415
c) Moins-values sur réalisations	630.3	131.220	106.321
6. Produits des placements alloués, transférés au compte technique non-vie (poste 2) (-)	631	(0)	(0)
7. Autres produits (état n° 13)	732	1.382.962	3.341.553
8. Autres charges (état n° 13) (-)	632	(36.780.581)	(31.774.272)
8bis. Résultat courant avant impôts			
Bénéfice (+)	710 / 632	90.954.429	72.858.289
Perte (-)	632 / 710	(0)	(0)
9. -	-		
10. -	-		
11. Produits exceptionnels (état n° 14)	733	1.636.461	0
12. Charges exceptionnelles (état n° 14) (-)	633	(1.150.000)	(0)
13. Résultat exceptionnel			
Bénéfice (+)	733 / 633	486.461	0
Perte (-)	633 / 733	(0)	(0)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
14. -	-		
15. Impôts sur le résultat (-/+)	634 / 734	-10.732.620	-10.217.051
15bis. Impôts différés (-/+)	635 / 735	173.766	173.766
16. Résultat de l'exercice			
Bénéfice (+)	710 / 635	80.882.036	62.815.004
Perte (-)	635 / 710	(0)	(0)
17. a) Prélèvements sur les réserves immunisées	736	3.871.105	2.902.805
b) Transfert aux réserves immunisées (-)	636	(997.770)	(997.770)
18. Résultat de l'exercice			
Bénéfice (+)	710 / 636	83.755.371	64.720.039
Perte (-)	636 / 710	(0)	(0)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	710 / 637.1	325.974.601	247.235.455
Perte à affecter (-)	637.1 / 710	(0)	(0)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	710 / 636	83.755.371	64.720.039
Perte de l'exercice à affecter (-)	636 / 710	(0)	(0)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	737.1	242.219.230	182.515.416
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	637.1	(0)	(0)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	737.2 / 737.3	0	0
1. sur le capital et les primes d'émission	737.2	0	0
2. sur les réserves	737.3	0	0
C. Affectations aux capitaux propres (-)	637.2 / 637.3	(0)	(0)
1. au capital et aux primes d'émission	637.2	0	0
2. à la réserve légale	637.31	0	0
3. aux autres réserves	637.32	0	0
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	637.4	(320.465.995)	(242.219.230)
2. Perte à reporter	737.4	0	0
E. Intervention d' associés dans la perte	737.5	0	0
F. Bénéfice à distribuer (-)	637.5 / 637.7	(5.508.606)	(5.016.225)
1. Rémunération du capital	637.5	4.954.106	4.786.225
2. Administrateurs ou gérants	637.6	0	0
3. Autres allocataires	637.7	554.500	230.000

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placement

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés		
		B. Actifs incorporels	C.I. Terrains et constructions	C.II.1. Participations dans des entreprises liées
		1	2	3
a) VALEURS D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	148.538.359	287.256.557	144.247.275
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	8.01.021	1.020.670	7.171.511	4.505.000
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022			
. Cessions et retraits (-)	8.01.023	()	(2.859.521)	(2.562.472)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.024			-7.248.101
. Autres mutations (+)(-)	8.01.025			
Au terme de l'exercice	8.01.03	149.559.029	291.568.547	138.941.702
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.051			
. Acquises de tiers	8.01.052			
. Annulées (-)	8.01.053	()	()	()
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.054			
Au terme de l'exercice	8.01.06	0	0	0
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07	129.362.405	145.588.891	74.664.657
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.081	5.981.232	7.731.016	123.712
. Repris car excédentaires (-)	8.01.082	()	()	(9.112.807)
. Acquis de tiers	8.01.083			
. Annulés (-)	8.01.084	()	()	(7.248.101)
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.085			
Au terme de l'exercice	8.01.09	135.343.637	153.319.907	58.427.461
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10			288.366
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.11			
Au terme de l'exercice	8.01.12			288.366
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVISES				
Au terme de l'exercice précédent (+)(-)	8.01.13			
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.14			
Au terme de l'exercice (+)(-)	8.01.15			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	14.215.392	138.248.640	80.225.875

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placement

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés		
		C.II.2. Bons, obligations et créances dans des entreprises liées	C.II.3. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.II.4 Bons, obligations et créances dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
		4	5	6
a) VALEURS D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	66.247.885	75.125.696	3.162.000
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	8.01.021	3.029.564	5.544.995	28.750.000
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022			
. Cessions et retraits	(-) 8.01.023	(387.787)	(6.792.280)	()
. Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8.01.024		7.248.101	
. Autres mutations	(+)(-) 8.01.025			
Au terme de l'exercice	8.01.03	68.889.662	81.126.512	31.912.000
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.051			
. Acquises de tiers	8.01.052			
. Annulées	(-) 8.01.053	()	()	()
. Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8.01.054			
Au terme de l'exercice	8.01.06	0	0	0
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07	65.860.098	7.806.349	
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.081	3.029.564	167.052	
. Repris car excédentaires	(-) 8.01.082	()	(6.108.756)	()
. Acquis de tiers	8.01.083			
. Annulés	(-) 8.01.084	()	()	()
. Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8.01.085		7.248.101	
Au terme de l'exercice	8.01.09	68.889.662	9.112.746	0
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10		618.980	
Mutations de l'exercice	(+)(-) 8.01.11			
Au terme de l'exercice	8.01.12		618.980	
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVISES				
Au terme de l'exercice précédent	(+)(-) 8.01.13			
Mutations de l'exercice	(+)(-) 8.01.14			
Au terme de l'exercice	(+)(-) 8.01.15			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	0	71.394.786	31.912.000

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placement

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés	
		C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe
		7	8
a) VALEURS D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	1.925.835.570	14.923.170.431
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions	8.01.021	517.140.129	1.553.544.526
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022		
. Cessions et retraits (-)	8.01.023	(479.432.267)	(1.075.220.713)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.024	-13.225.489	-10.309.167
. Autres mutations (+)(-)	8.01.025	147.935.843	-151.635.345
Au terme de l'exercice	8.01.03	2.098.253.786	15.239.549.732
b) PLUS-VALUES			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04		
Mutations de l'exercice :			
. Actées	8.01.051		
. Acquises de tiers	8.01.052		
. Annulées (-)	8.01.053	()	()
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.054		
Au terme de l'exercice	8.01.06	0	0
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07	107.803.852	125.208.481
Mutations de l'exercice :			
. Actées	8.01.081	37.455.673	2.247.060
. Repris car excédentaires (-)	8.01.082	(20.722.319)	(9.104.220)
. Acquis de tiers	8.01.083		
. Annulés (-)	8.01.084	(-1.902.030)	(10.309.167)
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.085	-13.225.489	
Au terme de l'exercice	8.01.09	113.213.747	108.042.154
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10		
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.11		
Au terme de l'exercice	8.01.12		
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVISES			
Au terme de l'exercice précédent (+)(-)	8.01.13		
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.14		
Au terme de l'exercice (+)(-)	8.01.15		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	1.985.040.039	15.131.507.578

N° 2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 17 novembre 1994

(comprise dans les postes C.II.1. , C.II.3. ,D.II.1. et D.II.3. de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux

(compris dans les postes C.III.1. et D.III.1. de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL.	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire (*)	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%				
461.460.078 SC COGEP, rue Cockerill 40, 4100 Seraing	1.000,00	11,97	0,00	31/12/2024	EUR	213,00	1,00
448.972.715 SRL COGAI Av. des Alliés 2, 6000 Charleroi	45.001,00	14,56		31/12/2024	EUR	390,00	-8,00
202.268.754 SC CREDIT SOCIAL LOGEMENT, Chaussée de Heusy 1/5, 4800 Verviers	127.400,00	12,27		31/12/2024	EUR	3.858,00	14,00
0674.965.689 SA DEECIDE Rue Patiaux 40 1410 Waterloo	20.000,00	23,09		31/12/2024	EUR	1.207,00	375,00
885.375.121 SC EXARIS INTERIM (SC agréée comme ES), Boulevard Adolphe Max, 22,	50,00	33,33		31/12/2024	EUR	986,00	-31,00
454.197.055 CV BARSIS, Koningstraat 151, 1210 Brussel	13.949,00	99,94	0,03	31/12/2025	EUR	4.697,00	40,00
415.679.048 S.A. FINANCIERE BOTANIQUE, rue Royale 151, 1210 Bruxelles	161.755,00	100,00		31/12/2025	EUR	34.457,00	1.704,00
448.811.575 N.V. PIETTE & PARTNERS, Casinoplein 6, 8500 Kortrijk	54.730,00	100,00		31/12/2025	EUR	3.370,00	434,00
866.104.486 NV Private Insurer Rue Royale 153, 1210 Bruxelles	5.286.079,00	100,00		31/12/2025	EUR	-103.388,00	-14.292,00
1.003.838.944 SC Quartier des Solidarités - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles	2.500,00	82,18	0,00	31/12/2025	EUR	1.792,00	-279,00
463.288.628 N.V. VILVO INVEST, Koningsstraat 151, 1210 Brussel	13.820,00	99,99		31/12/2025	EUR	15.233,00	-199,00
511.967.087 SCESFETE DES SOLIDARITES Avenue Ecolys (RH), 2 boîte 22 5020NAMUR	100,00	27,03		31/12/2024	EUR	300,00	103,00
474.851.226 S.A. IMA BENELUX, Potiérue, 3 / 0041, 4000 Liège	16.500,00	33,00		31/12/2025	EUR	3.419,00	279,00
401.995.516 SC MULTIPHARMA GROUP, Square Marie Curie 30, 1070 Bruxelles	4.145,00	9,54	29,75	31/12/2024	EUR	131.244,00	-60,00
544.586.011 CVSO SAMENSTERKER - Mechelsestraat 70, 3000 Leuven	117,00	25,00		31/12/2024	EUR	793,00	-170,00
401.122.615 SC SOCIETE TERRIENNE DE CREDIT SOCIAL DU HAINAUT, Rue Defacq	299.745,00	37,10		31/12/2024	EUR	5.997,00	100,00
425.991.930 N.V. SOFICATRA, Rue Gachard, 88, 1050 Ixelles	50.000,00	15,77		31/12/2024	EUR	5.082,00	110,00
Inc SYNETERISTIKI INSUR. Cy, Sygrou street 367, 17564 P. Faliro Athens (G)	3.163.580,00	12,00		31/12/2024	EUR	27.117,00	-1.052,00
479.374.493 C.V.TOURNIERES Rue Volière, 9 4000LIEGE	550,00	12,54		31/12/2024	EUR	2.001,00	-129,00

N° 2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 (comprise dans les postes C.II.1. , C.II.3. ,D.II.1. et D.II.3. de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les postes C.III.1. et D.III.1. de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL.	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire (*)	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités monétaires)	
448.632.324 B.V. VLAAMSE ENERGIE HOLDING, Noordlaan 9 8820 TORHOUT	370,00	17,40		30/09/2025	EUR	601.181,00	29.657,00
405.703.884 C.V. VOORUIT Nr1, Nieuwevaart 151 9000 GENT	200,00	20,00		31/12/2024	EUR	10.783,00	26,00

(*) suivant la codification officielle.

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 2bis. La liste des entreprises dont l'entreprise répond de manière illimitée en qualité d'associé ou de membre indéfiniment responsable

Pour chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable, sont indiqués ci-dessous le nom, le siège, la forme juridique et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro d'entreprise ou, à défaut du numéro d'entreprise, le numéro de T.V.A. ou le numéro national d'identification.

Nom	Siège	Forme juridique	Numéro

N° 3. Valeur actuelle des placements (art. 38)

Postes de l'actif	Codes	Montants
C. Placements	8.03	18.882.883.361
I. Terrains et constructions	8.03.221	250.959.020
II. Placements dans des entreprises liées et participations	8.03.222	362.819.883
- Entreprises liées	8.03.222.1	60.876.004
1. Participations	8.03.222.11	60.876.004
2. Bons, obligations et créances	8.03.222.12	0
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	8.03.222.2	301.943.879
3. Participations	8.03.222.21	270.083.672
4. Bons, obligations et créances	8.03.222.22	31.860.207
III. Autres placements financiers	8.03.223	18.259.405.587
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	8.03.223.1	2.337.645.491
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	8.03.223.2	13.404.993.037
3. Parts dans des pools d'investissement	8.03.223.3	62.050.049
4. Prêts et crédits hypothécaires	8.03.223.4	1.654.878.474
5. Autres prêts	8.03.223.5	616.956.783
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	8.03.223.6	115.690.000
7. Autres	8.03.223.7	67.191.753
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	8.03.224	9.698.871

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 3bis Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

A. Estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur le volume, la nature et le risque couvert des instruments

ACHAT FORWARD BONDS

EQUITY OPTION

SPREADLOCK

FW EQUITY

OPTIONS / WORK

Valeur comptable nette	Juste valeur
0	-33.686.538
16.395	16.395
0	-2.604.241
0	-965.990
0	14.467

B. Pour les immobilisations financières figurant aux postes C.II. et C.III. comptabilisées à un montant supérieur à leur juste valeur : la valeur comptable nette et la juste valeur des actifs en questions, pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Actions, parts autres que sub b) et c)

Parts dans les fonds de placement

Obligations et autres titres à revenu fixe

Autres prêts non garantis

Valeur comptable nette	Juste valeur
91.009.189	87.677.388
490.140.592	447.992.027
9.713.612.444	7.890.997.391
27.515.796	25.713.504

Pour chacune des immobilisations financières mentionnées au point B, ou chacun des actifs visés au point B. pris isolément ou regroupés de manière adéquate, comptabilisés à un montant supérieur à leur juste valeur, il convient également de mentionner ci-après les raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite, et notamment les éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera récupérée :

Pour les participations (rubrique C.II.A), actions, sicav (rubrique C.III.1. Actions), nous appliquons conformément à nos règles d'évaluation la règle des 25% à savoir que nous ne modifions pas la valeur comptable du titre tant que la valeur de marché reste supérieure à 75 % de la valeur d'achat. Nous estimons en effet que cette moins-value n'est pas permanente et qu'elle doit être considérée comme recouvrable.

Pour les obligations (rubrique C.III.2 Obligations), le non-alignement à la valeur de marché s'explique principalement par les cas où le yield à l'achat est inférieur au yield de marché à la fin de l'année.

Dans ce cas, la baisse au niveau du cours de bourse n'est pas la conséquence d'une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et elle ne justifie dès lors pas une adaptation de la valeur comptable du titre. Une réduction de valeur ne sera actée que dans l'hypothèse d'une dégradation de crédit ou de celle d'une différence supérieure à 25%

entre la valeur de marché de l'obligation et la revalorisation de celle-ci sur base des taux swaps actuels et du spread par rapport à la courbe swap à l'achat (à condition que cette obligation ait un rating inférieur à BBB- et qu'elle soit en moins-value latente).

Pour les autres prêts non garantis (rubrique 5 c autres prêts), nous appliquons les mêmes règles que pour les obligations.

Pour les instruments financiers (rubrique 7 b Instruments financiers), il s'agit des cas avec swaptions exercés pour lesquels l'amortissement de la prime se fait sur la durée de vie des IRS obtenus.

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N°4 Etat relatif aux autres comptes de régularisation de l'actif.

Ventilation du poste G.III de l'actif si celui-ci représente un montant important.

Charges à reporter

Autres

Montant
14.774.467
2.951.469

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 5. Etat du capital

A. CAPITAL SOCIAL

1. Capital souscrit (poste A.I.1. du passif)

- Au terme de l'exercice précédent

- Modifications au cours de l'exercice :

- Au terme de l'exercice

2.Représentation du capital

2.1. Catégories d'actions selon le droit des sociétés

Capital souscrit Parts B

Capital souscrit Parts C1

Capital souscrit Parts C2

Capital souscrit Parts C3

Capital souscrit Parts A

2.2. Actions nominatives ou dématérialisées

Nominatives

Dématérialisées

Codes	Montants	Nombres d'actions
8.05.111.101	59.701.983	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
8.05.111.103	1.225.997	37
8.05.111.102	60.927.980	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
8.05.1.20		
	60.000.000	600
	252.000	252
	134.000	134
	31.000	31
	510.980	204.392
8.05.1.21	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	205.409
8.05.1.22	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	

B. CAPITAL NON VERSE (art.51 - L.C.S.C.)

Actionnaires redevables de libération

TOTAL

Codes	Montant non appelé (poste A.I.2. du passif)	Montant appelé (poste E.I.V. de l'actif)
8.05.3	0	0
8.05.2		

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 5. Etat du capital (suite).

C.ACTIONS DE L'ENTREPRISE détenues par

- l'entreprise elle-même
- ses filiales

D.ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS

1.Suite à l'exercice de droits de CONVERSION

- .Montant des emprunts convertibles en cours
- .Montant du capital à souscrire
- .Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

2.Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION

- .Nombre de droits de souscription en circulation
- .Montant du capital à souscrire.
- .Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

3.Suite au paiement de dividendes en actions

- .Montant du capital à souscrire.
- .Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Montant du capital détenu	Nombre correspondant d'actions.
8.05.3.1		
8.05.3.2		
8.05.4.1		
8.05.4.2		
8.05.4.3		
8.05.4.4		
8.05.4.5		
8.05.4.6		
8.05.4.7		
8.05.4.8		

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 5. Etat du capital (suite)

E.CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT

Codes	Montant
8.05.5	

F.PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

- dont :
- détenues par la société elle-même
 - détenues par les filiales

Codes	Nombre de parts	Nombre de voix qui y sont attachées
8.05.6		
8.05.6.1		
8.05.6.2		

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 5. Etat du capital (suite et fin)

G.LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES,
AVEC LA VENTILATION SUIVANTE

structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes,
telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise conformément aux
articles 631, § 2, dernier alinéa, et 632, § 2, dernier alinéa, du Code des sociétés :

PSH : 93.20%

Letzeburger Arbechter Verbond : 4,87%

Autres :1,93%

structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte
des déclarations reçues par l'entreprise conformément à l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007
relative à la publicité des participations importantes, ou conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du
21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation :

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N°6 Etat des provisions pour autres risques et charges - autres provisions.

Ventilation du poste E.III du passif si celui-ci représente un montant important.

Provision Plan Social

Provision Litiges

Provision Risques Financiers

Autres

Montants

1.497.827

2.953.829

12.963.870

1.315.772

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes

a)Ventilation des dettes (ou partie des dettes) dont la durée résiduelle est supérieure à 5 ans.

Postes du passif concernés	Codes	Montants
B. Passifs subordonnés	8.07.1.12	
I. Emprunts convertibles	8.07.1.121	
II. Emprunts non convertibles	8.07.1.122	
G. Dettes	8.07.1.42	
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.07.1.421	
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.07.1.422	
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.07.1.423	
1.Emprunts convertibles	8.07.1.423.1	
2.Emprunts non convertibles	8.07.1.423.2	
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.07.1.424	
V. Autres dettes	8.07.1.425	
TOTAL	8.07.1.5	

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes (suite)

b)dettes (ou partie des dettes) et provisions techniques (ou partie des provisions techniques) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise.

Postes du passif concernés		Montants
B. Passifs subordonnés	8.07.2.12	
I. Emprunts convertibles	8.07.2.121	
II. Emprunts non convertibles	8.07.2.122	
C. Provisions techniques	8.07.2.14	75.000
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	8.07.2.15	
G. Dettes	8.07.2.42	
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.07.2.421	
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.07.2.422	
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.07.2.423	
1.Emprunts convertibles	8.07.2.423.1	
2.Emprunts non convertibles	8.07.2.423.2	
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.07.2.424	
V. Autres dettes	8.07.2.425	
- dettes fiscales, salariales et sociales	8.07.2.425.1	
a)impôts	8.07.2.425.11	
b)rémunérations et charges sociales	8.07.2.425.12	
- dettes de location-financement et assimilées	8.07.2.425.26	
- autres	8.07.2.425.3	
	TOTAL 8.07.2.5	75.000

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes (suite et fin).

c)dettes fiscales, salariales et sociales

Postes du passif concernés	Codes	Montants
1.Impôts (poste G.V.1.a) du passif		
a)Dettes fiscales échues	8.07.3.425.11.1	
b)Dettes fiscales non échues	8.07.3.425.11.2	14.396.258
2.Rémunérations et charges sociales (poste G.V.1.b) du passif		
a)Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	8.07.3.425.12.1	
b)Autres dettes salariales et sociales	8.07.3.425.12.2	52.271.829

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

0005

N°8. Etat relatif aux comptes de régularisation du passif.

Ventilation du poste H du passif si celui-ci représente un montant important.

Intérêts courus non échus sur prêts

Obligations d'état - contrat à terme sur swap d'intérêts

Obligations d'état - dérivé de crédit

Index Forward

Autres

Montants
10.049.178
149.746.923
38.751.673
21.010.847
10.997.342

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 9. Eléments de l'actif et du passif relatifs à la gestion pour compte propre au profit de tiers de fonds collectifs de retraite (art. 40)

Postes et sous-postes de l'actif concernés (*)	Exercice clôturé	Postes et sous-postes du passif concernés (*)	Exercice clôturé
TOTAL		TOTAL	

(*) avec mention des chiffres et des lettres relatifs au libellé du poste ou du sous-poste concerné du bilan (exemple : C.III.2. obligations et autres titres à revenu fixe).

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 10. Informations concernant les comptes techniques (suite et fin)

II. Assurances vie

Libellé	Codes	Montants
A. Affaires directes		
1) Primes brutes :	8.10.07.720.1	1.170.880.893
a) 1. Primes individuelles :	8.10.08	605.960.426
2. Primes au titre de contrats de groupe :	8.10.09	564.920.468
b) 1. Primes périodiques :	8.10.10	1.008.117.230
2. Primes uniques :	8.10.11	162.763.664
c) 1. Primes de contrats sans participation aux bénéfices :	8.10.12	1.124.778
2. Primes de contrats avec participation aux bénéfices :	8.10.13	937.758.643
3. Primes de contrats lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise :	8.10.14	231.997.472
2) Solde de réassurance	8.10.15	-1.553.918
3) Commissions (art. 37):	8.10.16	45.662.749
 B. Affaires acceptées		
Primes brutes :	8.10.17.720.1	183.208
 III. Assurances non-vie et vie, affaires directes		
Primes brutes :		
- en Belgique :	8.10.18	2.253.214.130
- dans les autres états de la CEE :	8.10.19	
- dans les autres pays :	8.10.20	

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 11. Etat relatif au personnel employé.

Quant au personnel :

- A. Les indications suivantes relatives à l'exercice et à l'exercice précédent, au sujet des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou par une convention de premier emploi

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
a) leur nombre total à la date de clôture de l'exercice	8.11.10	1.525	1.477
b) l'effectif moyen du personnel occupé par l'entreprise pendant l'exercice précédent, calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 15, § 4, du Code des sociétés, et ventilé en fonction des catégories suivantes	8.11.11	1.453,7	1.406,8
- personnel de direction	8.11.11.1	122	113
- employés	8.11.11.2	1.331	1.294
- ouvriers	8.11.11.3		
- autres	8.11.11.4		
c) le nombre d'heures prestées	8.11.12	1.915.785	1.875.103

- B. Les indications suivantes relatives à l'exercice et à l'exercice précédent au sujet du personnel intérimaire et des personnes mises à la disposition de l'entreprise

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
a) leur nombre total à la date de clôture de l'exercice	8.11.20	92	71
b) l'effectif moyen calculé en équivalents temps plein de manière analogue à celle des travailleurs inscrits au registre du personnel	8.11.21	89,4	103,6
c) le nombre d'heures prestées	8.11.22	158.784	159.692

N° 12. Etat relatif à l'ensemble des frais d'administration et de gestion, ventilé par nature.

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe au présent arrêté)

Dénominations	Codes	Montants
I. Frais de personnel*	8.12.1	189.188.284
1. a) Rémunérations	8.12.111	114.288.940
b) Pensions	8.12.112	0
c) Autres avantages sociaux directs	8.12.113	4.486.147
2. Cotisations patronales d'assurance sociales	8.12.12	29.258.285
3. Allocations et primes patronales pour assurances extra-légales	8.12.13	19.752.447
4. Autres dépenses de personnel	8.12.14	184.492
5. Provisions pour pensions et pour charges salariales et sociales	8.12.15	100.054
a) Dotations (+)	8.12.15.1	1.693.701
b) Utilisations et reprises (-)	8.12.15.2	(1.593.647)
[6. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	8.12.16]	21.117.919
II. Biens et services divers*	8.12.2	131.467.355
III. Amortissements et réductions de valeur sur actifs incorporels et corporels autres que les placements*	8.12.3	8.414.409
IV. Provisions pour autres risques et charges*	8.12.4	1.116.899
1. Dotations (+)	8.12.41	2.743.370
2. Utilisations et reprises (-)	8.12.42	(1.626.471)
V. Autres charges courantes*	8.12.5	11.358.175
1. Charges fiscales d'exploitation*	8.12.51	1.556.913
a) Précompte immobilier	8.12.511	
b) Autres	8.12.512	1.556.913
2. Contributions aux organismes publics*	8.12.52	4.917.008
3. Charges théoriques*	8.12.53	4.520.544
4. Autres	8.12.54	363.710
VI. Frais d'administration récupérés et autres produits courants (-)	8.12.6	(12.957.741)
1. Frais d'administration récupérés	8.12.61	12.769.259
a) Rémunérations reçues pour les prestations de gestion de fonds collectifs de retraite pour compte de tiers	8.12.611	
b) Autres*	8.12.612	12.769.259
2. Autres produits courants	8.12.62	188.482
TOTAL	8.12.7	328.587.381

Ainsi modifié par l'article 10, § 2 de l'arrêté royal du 4 août 1996.

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N°13. Autres produits, autres charges

A. Ventilation des AUTRES PRODUITS (poste 7. du compte non technique), s'ils sont importants.

Reprise de réductions de valeurs sur créances diverses
Plus-values réalisées sur créances diverses
Reprise de réductions de valeurs sur prêts
Autres

B. Ventilation des AUTRES CHARGES (poste 8. du compte non technique), si elles sont importantes.

Charges d'intérêts sur emprunts subordonnés
Charges autres prêts
RDV Intermédiaires & Clients
MVR Intermédiaires & Clients
Autres

Montants	
	313.278
	945.730
	30.929
	93.024
	21.450.000
	7.986.310
	2.362.323
	4.894.280
	87.669

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N°14. Résultats exceptionnels

A. Ventilation des PRODUITS EXCEPTIONNELS (poste 11. du compte non technique), s'ils sont importants.

Produits risques financiers

B. Ventilation des CHARGES EXCEPTIONNELLES (poste 12. du compte non technique), si elles sont importantes.

Provisions sur risques financiers

Charges risques financiers

Montants
1.633.281
679.419
470.581

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 15. Impôts sur le résultat

A. DETAIL DU POSTE 15 a) 'Impôts':

1. Impôts sur le résultat de l'exercice :

a. Versements anticipés et précomptes remboursables

b. Autres éléments imputables

c. Excédent de versements anticipés et/ou de précomptes remboursables portés à l'actif (-)

d. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a.) du passif

2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :

a) Suppléments d'impôts dus ou versés :

b) Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a) du passif ou provisionnés (portés au poste E.II.2. du passif)

Codes	Montants
8.15.1.634	12.130.841
8.15.1.634.1	12.130.841
8.15.1.634.11	17.947.574
8.15.1.634.12	
8.15.1.634.13	(6.142.653)
8.15.1.634.14	325.920
8.15.1.634.2	
8.15.1.634.21	
8.15.1.634.22	

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 15. Impôts sur le résultat

- B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

Réserves taxées & DNA
Plus-values immunisées & RDT

Montants
60.883.767
-105.569.107

- C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPÔTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 15. Impôts sur le résultat (suite et fin)

D.SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

1. Latences actives

- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

2. Latences passives

Codes	Montants
8.15.4.1	0
8.15.4.11	
8.15.4.2	0

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 16. Autres taxes et impôts à charge de tiers

A. Taxes :

1. Taxes sur les contrats d'assurance à charge de tiers

2. Autres taxes à charge de l'entreprise

B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :

1. Prélèvement professionnel

2. Prélèvement mobilier (sur dividendes)

Codes	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent
8.16.11	114.458.346	109.129.276
8.16.12	24.531.144	24.563.056
8.16.21	85.368.286	103.144.924
8.16.22	0	0

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 17. Droits et engagements hors bilan (art. 14)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17/11/1994)

	Codes	Montants
A. Garanties constituées ou irrévocablement promises par des tiers pour compte de l'entreprise* :	8.17.00	49.386.042
B. Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour compte de tiers* :	8.17.01	62.335.646
C. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements* :		
a) de l'entreprise :	8.17.020	673.614.075
b) de tiers :	8.17.021	
D. Garanties reçues* (autres qu'en espèces) :		
a) titres et valeurs de réassureurs (CFR. Chapitre III, Définitions et notes explicatives : poste C.III.1 et 2 de l'actif et F. du passif) :	8.17.030	93.098.832
b) autres :	8.17.031	2.731.754.702
E. Marchés à terme* :		
a) opérations sur titres (achats) :	8.17.040	
b) opérations sur titres (ventes) :	8.17.041	
c) opérations sur devises (à recevoir) :	8.17.042	
d) opérations sur devises (à livrer) :	8.17.043	
e) opérations sur taux d'intérêt (achats, ...) :	8.17.044	
f) opérations sur taux d'intérêt (ventes, ...) :	8.17.045	
g) autres opérations (achats, ...) :	8.17.046	
h) autres opérations (ventes, ...) :	8.17.047	
F. Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise* :	8.17.05	

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 17. Droits et engagements hors bilan (art. 14)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17/11/1994)

G. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan, ainsi que l'impact financier de ces opérations, à condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation de ces risques ou avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise.

Gbis. La nature et l'impact financier des événements significatifs postérieurs à la date de clôture du bilan qui ne sont pas pris en compte dans le compte de résultats ou dans le bilan.

H. Autres (à spécifier) :

Forward bonds

Spreadlock

Forward index

Forward equity

Engagements sur obligations

Engagements sur fonds actions

Engagements sur fonds obligataires

Engagements sur fonds infrastructures

Engagements de cessions d'immeubles

8.17.06	
8.17.06B	
8.17.07	2.217.287.292
	572.500.000
	500.000.000
	91.080.087
	30.504.692
	58.614.454
	615.347.520
	119.520.490
	229.620.049
	100.000

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Codes	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
		Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
- C II.Placements dans des entreprises liées et participations	8.18.222	80.225.875	69.682.039	103.306.786	69.862.367
1 + 3 Participations	8.18.222.01	80.225.875	69.294.252	71.394.786	66.700.367
2 + 4 Bons, obligations et créances	8.18.222.02	0	387.787	31.912.000	3.162.000
- subordonnés	8.18.222.021	0	387.787		0
- autres	8.18.222.022			31.912.000	3.162.000
- D. II.Placements dans des entreprises liées et participations	8.18.232				
1 + 3 Participations	8.18.232.01				
2 + 4 Bons, obligations et créances	8.18.232.02				
- subordonnés	8.18.232.021				
- autres	8.18.232.022				
- E. Créances	8.18.41	3.957.121	2.512.151		
I. Créances nées d'opérations d'assurances directes	8.18.411				
II. Créances nées d'opérations de réassurance	8.18.412				
III. Autres créances	8.18.413	3.957.121	2.512.151		

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Codes	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
		Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
- B. Passifs subordonnés	8.18.12				
- G. Dettes	8.18.42	0	0		
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.18.421	0	0		
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.18.422				
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.18.423				
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.18.424				
V. Autres dettes	8.18.425	0	0		

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

**N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
(suite et fin)**

	Codes	Entreprises liées	
		Exercice clôturé	Exercice précédent
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	8.18.50	61.700.000	56.700.000
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	8.18.51	45.000.000	0
- Autres engagements financiers significatifs	8.18.52		30.770.000
- Produits provenant des terrains et constructions	8.18.53		
- Produits provenant d'autres placements	8.18.54		

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 18bis. Relations avec des entreprises associées (*).

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
1° Montant des immobilisations financières	8.18.60		
- Participations	8.18.60.1		
- Créances subordonnées	8.18.60.2		
- Autres créances	8.18.60.3		
2° Créances sur des entreprises associées	8.18.61		
- A plus d'un an	8.18.61.1		
- A un an au plus	8.18.61.2		
3° Dettes envers des entreprises associées	8.18.62		
- A plus d'un an	8.18.62.1		
- A un an au plus	8.18.62.2		
4° Garanties personnelles et réelles	8.18.63		
- Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	8.18.63.1		
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	8.18.63.2		
5° Autres engagements financiers significatifs	8.18.64		

(*) Entreprises associées au sens de l'article 12 du Code des sociétés.

A/ P&V Assurances B/ C/ 0402236531 2025-12-31 00058 EUR

N° 19. Relations financières avec :

A.les administrateurs et gérants;

B.les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci;

C.les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par les personnes citées sous B.

1.Créances sur les personnes précitées

2.Garanties constituées en leur faveur

3.Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

4.Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats,

- aux administrateurs et gérants

- aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Montants
8.19.1	
8.19.2	
8.19.3	
8.19.41	4.341.103
8.19.42	

Le taux d'intérêt, les conditions essentielles et les montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé relatifs aux points 1., 2. et 3. susvisés

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 19bis. Relations financières avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié /ils sont liés.

1. Emoluments du (des) commissaire(s)

2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'entreprise par le(s) commissaire(s)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisorale

3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'entreprise par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Montants
8.19.5	1.053.763
8.19.6	273.860
8.19.61	225.420
8.19.62	2.900
8.19.63	45.540
8.19.7	
8.19.71	
8.19.72	
8.19.73	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 20. Règles d'évaluations

(Cet état est notamment visé par les articles : 12 bis, § 5; 15; 19, 3ème alinéa; 22bis, 3ème alinéa; 24, 2ème alinéa; 27, 1°, dernier alinéa et 2°, dernier alinéa; 27 bis, § 4, dernier alinéa; 28, § 2, 1er et 4e alinéas; 34, 2ème alinéa; 34 quinquies, 1er alinéa; 34 sexies, 6°, dernier alinéa; 34 septies, § 2 et par le Chapitre III. 'Définitions et notes explicatives', Section II, poste 'loyer théorique'.)

A.Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire (hormis les placements du poste D. de l'actif)

1.Constitution et ajustements d'amortissements

Frais d'établissement : sur décision du Conseil d'Administration. Immobilisations incorporelles : acquises de tiers sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou à leur valeur conventionnelle d'apport. Celles non acquises de tiers ne sont portées à l'actif pour le cout de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise : taux linéaire entre 10 et 20% l'an ; Immeubles d'exploitation : taux 3% l'an linéaire ; Autres immeubles : taux de 2% l'an linéaire ; Aménagements aux immeubles : taux linéaire selon la durée économique d'utilisation ; Mobilier : taux linéaire de 10% l'an ; Matériel de bureau et matériel roulant: taux linéaire de 20% l'an. Matériel informatique et équipement électronique de bureau : taux linéaire ne pouvant excéder 5 ans. Les immobilisations à faible cout unitaire peuvent toutefois être amorties à 100% dans l'année d'acquisition

2.Réductions de valeurs

Participations et titres à revenu variable : en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société émettrice. Ces réductions sont actées tant sur base quantitative (plus de 25% de perte de valeur par rapport au prix d'achat) que sur base d'une analyse qualitative annuelle au moins ; Créances : en cas de remboursement incertain ou compromis ; Les réductions de valeurs devenues sans objet sont reprises en résultats ; Obligations d'état et assimilées : une réduction de valeur est comptabilisée en cas de remboursement incertain ou compromis. Pour les titres à revenu fixe où une valeur marché est disponible, un ensemble d'informations sont prises en compte dans la détermination d'éventuelles réductions de valeur pour les titres présentant une moins-value latente. Les informations utilisées sont notamment le rating de la société (si disponible) et une comparaison de l'écart de valeur (spread) par rapport au taux sans risque entre le moment de l'achat et la période clôturée. Les pertes de valeurs durables de plus de 25% sont prises en résultat. Autres obligations : une analyse financière de l'émetteur, basée sur l'évolution du cours, de la notation financière et d'autres indicateurs de

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

solvabilité, est réalisée au cas par cas et une réduction de valeur est comptabilisée en cas de remboursement incertain ou compromis. Dans le cas de titres qui représentent des prêts perpétuels, une réduction de valeur est comptabilisée à concurrence de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur inférieure du marché. Lorsque la valeur du marché n'est pas représentative d'une valeur réelle de transaction, elle est recalculée sur base d'un modèle interne d'évaluation qui prend en compte les caractéristiques du titre et des indicateurs du marché financier.

3. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir notamment les grosses réparations et entretiens, les prépensions et les risques découlant d'avances ou garanties. Ces provisions sont reprises en résultats quand elles deviennent sans objet

4. Provisions techniques

Elles sont déterminées dans le respect des dispositions légales et réglementaires arrêtées par les organes de contrôle. Les parts des réassureurs dans les provisions techniques sont déterminées selon les stipulations des contrats de réassurances et font l'objet de réductions de valeur en cas de défaillance établie ou probable du réassureur

5. Réévaluations

Excepté les reprises de réductions de valeur sur titres, il n'est procédé à aucune réévaluation

6. Autres

Les titres sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou à leur valeur conventionnelle d'apport. - Les frais accessoires relatifs à l'acquisition de titres sont portés en charge au cours de l'exercice ou ils ont été exposés. - Titres à revenu fixe : lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance diffère de façon non négligeable de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata-temporis sur la durée restant à courir des titres et sur base actualisée. - Arbitrage des titres à revenu fixe : Les plus et moins-values résultant de la vente de titres de placement à revenu fixe dans le cadre d'opérations qualifiées d'arbitrage sont prises en résultats de manière étalée avec les revenus futurs des titres acquis ou des titres vendus dans le cadre de l'arbitrage. On entend par opération d'arbitrage toute opération combinée d'achat et de vente de titres de placement à revenu fixe réalisée au cours d'une période relativement courte et qui conduit à une amélioration attendue de la gestion financière des titres de placement à revenu fixe. Des écarts de conversion sont enregistrés selon les spécifications de l'article 36 de

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

l'A.R. du 17/11/1994. La valorisation des dérivés FX utilisés à des fins de couverture dans le cadre du portefeuille obligataire en devise passe en compte de résultat ainsi que le gain/charge latent de la valorisation en devise des titres obligataires afin d'avoir un impact symétrique sur le résultat.

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

B.Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire en ce qui concerne les placements du poste D. de l'actif.

1.Placements autres que les terrains et constructions

Les fonds de placement sont évalués périodiquement sur base de la valeur de marché des effets qui composent le fonds. Les unités sont valorisées a la dernière valeur d'inventaire connue à la date de clôture. Les plus- et moins-values réalisées et non-réalisées sont reprises en compte de résultat. Les engagements en matière d'assurances vie liés à des fonds de placement sont valorisés comme le résultat obtenu par la multiplication du nombre d'unités contractuellement assurées par fonds avec la valeur de marché ou d'inventaire à la date de clôture de l'exercice.

2.Terrains et constructions

3.Autres

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N°21. Modifications aux règles d'évaluations (art. 16)(art. 17).

A.Exposé des modifications et leurs justifications

--

B.Différence d'estimation résultant des modifications (à indiquer pour la première fois pour l'exercice au cours duquel ces modifications ont été effectuées).

Postes et sous-postes concernés (*)	Montants	Postes et sous-postes concernés (*)	Montants

(*) avec mention des chiffres et des lettres relatifs au libellé du poste ou du sous-poste concerné du bilan (exemple : C.III.2. obligations et autres titres à revenu fixe).

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés

A. Informations à compléter par toutes les entreprises.

- L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif au comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances :

oui/non (*): Oui

- L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion pour la (les) raison(s) suivante(s) (*):

* l'entreprise ne contrôle pas, seule ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou étranger;

oui/non (*): Non

* l'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise-mère qui établit et publie des comptes consolidés :

oui/non (*): Non

. Justification du respect des conditions prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatifs aux comptes consolidés des entreprises :

. Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'entreprise-mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

* Biffer ce qui ne convient pas.

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés (suite et fin)

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale commune.

. Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A.

ou le numéro national de l'(des) entreprise(s)-mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s)-mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation (**):

. Si l'(les) entreprise(s)-mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus (**):

(**) Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

A/ P&V Assurances B/ C/ 0402236531 2025-12-31 00058 EUR

**N° 23. Informations complémentaires à fournir par l'entreprise sur base
du présent arrêté du 17/11/94**

L'entreprise mentionne les informations complémentaires exigées le cas échéant :

- par les articles :

2 bis; 4, 2ème alinéa; 6; 8; 10, 2ème alinéa; 11, 3ème alinéa; 19, 4ème alinéa; 22; 27 bis, § 3, dernier alinéa;
33, 2ème alinéa; 34 sexies, § 1, 4°; 39.

- au chapitre III, section I de l'annexe :

pour les postes de l'actif C.II.1., C.II.3, C.III.7.c) et F.IV.
et

pour le poste du passif C.I.b) en C.IV.

Différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement des titres à revenu fixe : valeur nominale au 31 décembre : 250 273 550 EUR. Valeur déjà portée en résultats proratas temporis sur base actualisée : -295 848 444 EUR.

Mention en application de l'article 34sexies, §1.4° de l'A.R. du 17/11/1994 : Le montant provenant des recours et des franchises portés à l'actif du bilan s'élève à 57 861 882 EUR.

Compte tenu de son ratio de solvabilité et des résultats des stress tests, la société n'a pas été amenée à doter, pour l'exercice 2025, de provisions complémentaires en vie (provision clignotant), cependant il n'y a pas de provision complémentaire en accident de travail cette année. Les dotations, en vie, se seraient élevées, pour l'année 2025, à 102 423 411 EUR.

Le montant cumulé, des exemptions reçues pour les exercices 2016 à 2025, s'élève à 3 265 010 EUR en accident de travail et 2 769 899 221 EUR en vie.

Dans le cadre de pilier 2, en ce qui concerne l'impôt complémentaire en vertu de la RIR (Income inclusion rule / IIR) et en vertu de la RBII (Undertaxed Profits Rule / UTPR), P&V Assurances SC est temporairement exonérée sur base de l'article 67 §1 de la Loi du 19 décembre 2023 concernant l'introduction d'un impôt minimum pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure.

En ce qui concerne l'impôt national complémentaire (QDMTT), P&V Assurances SC estime qu'aucun impôt complémentaire ne sera dû à ce titre pour l'exercice comptable 2025.

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2025-12-31

00058

EUR

N° 24. Transactions effectuées par l'entreprise avec des parties liées à des conditions autres que celles du marché

L'entreprise mentionne les transactions effectuées avec des parties liées, y compris le montant de ces transactions, la nature de la relation avec la partie liée ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'entreprise, lorsque ces transactions présentent une importance significative et n'ont pas été conclues aux conditions normales du marché.

Les informations précitées peuvent être agrégées en fonction de leur nature sauf lorsque des informations distinctes sont nécessaires pour comprendre les effets des transactions avec des parties liées sur la situation financière de l'entreprise.

Cette information n'est pas requise pour les transactions qui ont lieu entre deux ou plusieurs membres d'un groupe, à condition que les filiales qui sont parties à la transaction soient détenues en totalité par un tel membre.

Les termes « parties liées » ont le même sens que dans les normes comptables internationales adoptées conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002.

Pour les opérations réalisées avec des parties liées pour lesquelles des conditions du marché ont pu être observées, la société n'est pas concernée par l'état XVIIIbis du schéma des sociétés commerciales.

En effet aucune transaction significative n'a été réalisée à des conditions substantiellement différentes du marché.

Pour les opérations pour lesquelles il n'existe pas de conditions du marché observables et à défaut de critères légaux, aucune information n'a été reprise dans l'état XVIIIbis du schéma des sociétés commerciales.

Le 11 décembre 2025, le Groupe P&V a décidé de sortir du capital de sa filiale P&V Previdis étant donné que le Groupe ne faisait plus appel aux services de prévention proposés par P&V Previdis. Suite à cette décision, P&V Previdis sort du périmètre de consolidation de P&V Assurances et lui rembourse les actions pour un montant 2 562 471€ conformément aux statuts.